





Prairies du Trève (Identifiant national : 820032264)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 69000038)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CORA (IBORRA O.), .- 820032264, Prairies du Trève. - INPN, SPN-MNHN Paris, 6P. https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820032264.pdf

Région en charge de la zone : Rhône-Alpes

Rédacteur(s) :CORA (IBORRA O.) Centroïde calculé : 774401°-2097544°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN: 17/12/2009
Date actuelle d'avis CSRPN: 07/06/2019
Date de première diffusion INPN: 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN: 06/04/2011

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	5
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	6
9. SOURCES	6



1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Rhône

- Commune: Bully (INSEE: 69032)

1.2 Superficie

24,21 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Non renseigné

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

Non renseigné

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

Non renseigné

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

Non renseigné

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire



2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux Fonctionnels Complémentaires

- Ecologique
- Faunistique
- Oiseaux

Commentaire sur les intèrêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Dans le sud du Beaujolais les adrets sont toujours bien ensoleillés. Celui du Trève n'échappe pas à cette règle. Il s'agit d'un versant en pente douce au nord immédiat du village de Bully. Les petites parcelles de prairies sèches bocagères et chaudes voisinent avec les premiers arpents de vignes. Cet agencement apporte un cachet particulier au paysage et assure un diversité naturelle peu commune. Celle-ci est renforcée par l'existence, au sud, d'un grand parc clos, domaine qui possède des arbres de hauts-jets, refuge d'une faune différente. L'ensemble se développe sur un mélange de sables grossiers et de sables limoneux issus de gabbros et d'autres matériaux volcaniques caractéristiques des bas de pentes fortes. En arrivant vers le village au crépuscule d'une soirée de juin, une note aiguë et lancinante s'élève. Ce "tut", nostalgique et très régulier, s'arrête un moment, puis se fait de nouveau entendre vers l'est en bordure de chemin. Cette note est égrenée par un oiseau de proie, nocturne, de très petite taille, perché sur un fil de téléphone. Il s'agit donc ici de l'un des cinq sites rhodaniens abritant le Petit-duc d'Europe. Cet insectivore n'est présent localement que de mai à juillet et sa discrétion renforce sa rareté. Sa présence confirme la tendance méridionale des lieux, où plusieurs couples d'alouettes lulu se font entendre dès la fin du mois de mars. La Caille des blés apprécie quant à elle les friches et les hautes herbes des bordures de prairies. Le Vanneau huppé pourra être lui observé dès le mois de mars sur les labours ou dans les prairies. L'ambiance campagnarde locale, à fort accent méridional, est liée à un parcellaire de petite taille très bien entretenu et exposé de manière privilégiée vers le sud. L'activité agricole traditionnelle est garante de l'existence des espèces remarquables, dont certaines possèdent ici des populations en bonne densité.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire



5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon	
- Algues			- Oiseaux	

- Aigues
- Amphibiens
- Autre Faunes
- Bryophytes
- Lichens
- Mammifères
- Phanérogames
- Poissons
- Ptéridophytes
- Reptiles
- Mollusques
- Crustacés
- Arachnides
- Myriapodes
- Odonates
- Orthoptères
- Lépidoptères
- Coléoptères
- Diptères
- Hyménoptères
- Autres ordres d'Hexapodes
- Hémiptères
- Ascomycètes
- Basidiomycètes
- Autres Fonges

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

Non renseigné

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire



7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2996	Coturnix coturnix (Linnaeus, 1758)	Caille des blés	Reproduction indéterminée					
	3670	Lullula arborea (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu	Reproduction indéterminée					
	3489	Otus scops (Linnaeus, 1758)	Petit-duc scops, Hibou petit-duc	Reproduction indéterminée					
	3187	Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)	Vanneau huppé	Reproduction indéterminée					

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Autres espèces à enjeux

Non renseigné



7.4 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Oiseaux	2996	Coturnix coturnix (Linnaeus, 1758)		Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (<i>lien</i>)
	3187	Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (<i>lien</i>)
	3489	Otus scops (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (<i>lien</i>)
	3670	Lullula arborea (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Туре	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	BROYER J.	2002	Evaluation de l'incidence des mesures agri- environnementales sur l'avifaune prairiale dans le Val de Saone (Ain) (1993-2002)